

Interdiction d'herbicides : la pression des agriculteurs



Une soixantaine d'agriculteurs de la FDSEA filtrait la circulation sur la route devant la salle polyvalente de Saint-Just, en marge d'une réunion de la Commission locale de l'eau.

Thomas Brégardis / Ouest-France

Les agriculteurs de la FDSEA étaient à Saint-Just, pour tenter de repousser les nouvelles normes locales d'interdiction d'usage des herbicides dans les cultures de maïs près des captages d'eau.

La mobilisation

Drôle de réveil pour les habitants de Saint-Just, au sud de l'Ille-et-Vilaine, qui n'ont vu que des gendarmes en ouvrant les volets vendredi. Une centaine de militaires gardait à bonne distance une soixantaine d'agriculteurs de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de plusieurs départements bretons et ligériens, et 90 contre-manifestants de la Confédération paysanne et d'associations environnementales à la vision opposée.

Peser sur la gestion de l'eau

Si la FDSEA a choisi cette petite commune pour se faire entendre, c'était pour évoquer, comme ailleurs en France, leur opposition au traité de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne, mais pas seulement.

Les syndicalistes visaient une réunion bien particulière, celle de la Commission locale de l'eau (CLE), réunissant 72 représentants de l'État, d'associations d'usagers, d'élus ou encore des chambres d'agriculture dans la salle polyvalente de la commune.

Il s'agissait d'une réunion d'étape avant la validation en fin d'année du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Vilaine, un document en cours de révision qui vise à préserver l'eau, en qualité comme en quantité, du bassin-versant de la Vilaine, une zone de 11 000 km² à cheval sur six départements.

Le sujet qui fâche ? L'interdiction des herbicides dans les cultures de maïs à proximité de certains captages d'eau, pudiquement appelé « règle 1 » lors des débats pour ne pas nommer les produits phytosanitaires de synthèse.

« Personne ne peut croire qu'en trois ans les agriculteurs seront prêts à passer au désherbage mécanique. D'ailleurs, ils n'en auront pas le temps, cela devra être fait par des prestataires. Cela aura un coût qui ne reposera que sur les agriculteurs », tempête Dominique Balac, représentant de la chambre d'agriculture du Morbihan, qui demande le report de la décision prévue en décembre.

Une solution pour aider les agriculteurs...

L'argent, les intercommunalités qui gèrent la production et la distribution d'eau potable, ne l'ont pas. Sans cofinancement, le nouveau schéma d'aménagement ne passera pas les fourches caudines de l'autorisation des préfets.

Pour débloquer la situation, Jean-François Mary, président d'Eaux et Vilaine, sort de son chapeau une solution : « **Le prélèvement de dix centimes par mètres cubes d'eau potable produit afin de réaliser les diagnostics et les travaux nécessaires sur les parcelles concernées.** »

La proposition, qui inclura indirectement le consommateur, est considérée comme « **équilibrée** » par l'Agence de l'eau. Agrobio de Bretagne qui avait forcément des ambitions initialement plus forte est « **en désaccord avec [ses] collègues conventionnels sur le report du vote** » mais « **on est carrément solidaires pour que les financements soient à la hauteur** », indique Emmanuelle Deraeve.

... qui ne leur suffit pas

Du côté des chambres d'agriculture on est loin du satisfecit. « Il faut que ce financement soit écrit à côté de l'interdiction des produits phytosanitaires », insiste Dominique Balac qui craint que les élections municipales ne rebattent les cartes sans que leur demande soit gravée dans le marbre. Malgré la proposition de mise au vote d'une motion, les représentants de l'agriculture conventionnelle ferraillent.

« Je crois en fait que vous ne voulez pas voter la règle sur les produits phytosanitaires », s'agace Michel Demolder, président de la commission locale de l'eau. La motion est largement adoptée à plus de 98 % des 72 membres.

La consultation publique va suivre à l'automne avant un vote final en décembre qui fera du Sage Vilaine, le premier en France à entériner la protection des captages d'eau.

Alexandre STEPHANT et Mathilde LE PETITCORPS.